



## **CTL « Suppressions d'emplois » du 19 janvier 2021 Déclaration Liminaire**

Monsieur le Président,

Lors de nos comités techniques locaux de fin d'année dernière, vous avez mis un point d'honneur à avancer, « quoi qu'il en coûte », sur la mise en place du fumeux Niveau Zéro de Proximité.

Les personnels du Doubs ne parviennent toujours pas à comprendre le zèle qu'à démontré la Direction Locale pour passer en force sur cette mauvaise réforme en pleine crise COVID.

La concertation autour du projet de cartographie « 2022 » restera un simulacre de dialogue social entre les organisations syndicales locales et la direction locale et à conduit, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, à la fermeture de 4 trésoreries (Quingey, Morre Roulans, Pouilley les Vignes et Saint Vit) et à la création de 2 Services de Gestion Comptable (Besançon et Ornans) qui subissent actuellement de plein fouet une totale désorganisation.

A la DDFIP du Doubs, comme à la DGFIP, la première vague du NRP a volé la vedette à la deuxième vague pandémique du coronavirus : chez nous, incroyablement, l'état d'urgence n'est plus sanitaire.

Mais la première vague du NRP n'est qu'une étape dans les grands projets fantasmés par nos technocrates pro-business.

Après l'éclatement du réseau de la gestion publique par la scission des missions entre Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) et Services de Gestion Comptable (SGC), la deuxième vague est annoncée dans la commande du rapport (1) sur la responsabilisation des gestionnaires publics, à obtenir en adoptant les pratiques du secteur privé.

Autre produit de CAP 22 (2), la Mission France Recouvrement (MFR) créée en septembre 2019 n'a pas chômé, malgré le confinement. Après la privatisation des encaissements en numéraire en septembre 2020, vendus à la Française des Jeux, aujourd'hui nous apprenons que la MFR propose un questionnaire rémunéré (20 euros les 30 minutes) à plus de 8000 entreprises (3) pour que le futur portail unique de recouvrement de la future agence privatisée URSSAF-Douane-DGFIP corresponde à leurs attentes !!!!

De l'argent, il y a en a plus qu'il n'en faut pour arroser les prestataires privés qui sont à la manœuvre pour s'approprier des pans entiers de missions publiques !!

(1) Rapport de juillet 2020 établi par Jean Bassères et Muriel Pacaud

(2) Le Comité d'Action Publique 2022 (CAP 22) est un groupe composé de quarante personnalités mêlant économistes, cadres du secteur public et privé, élus, et chargé en octobre 2017 par le Premier ministre Edouard Philippe de réfléchir à une réforme des missions de Service Public de l'État associée à une réduction des dépenses publiques.

(3) « Dans le cadre d'amélioration des services publics à destination des Travailleurs Indépendants, les URSSAF, les Impôts et les Douanes mènent une réflexion visant à simplifier vos démarches administratives en lien avec vos déclarations et paiements fiscaux, sociaux et douaniers. C'est pourquoi nous vous proposons de participer à un entretien d'environ 30 minutes, à distance début janvier, pour mieux comprendre votre ressenti par rapport à ces démarches administratives actuellement, et à la manière dontelles pourraient être améliorées et simplifiées. »... « Pour vous remercier de votre participation, un dédommagement vous sera remis à l'issue de cet entretien (carte cadeau multi-enseignes de 20 euros). »

Quand le recouvrement sera privatisé, quand le PAS sera oublié et que l'impôt sur le revenu pourra fusionner avec la CSG, quand la Taxe d'Habitation aura disparu avec la redevance audiovisuelle, avec la déclaration automatique, avec le paiement à proximité dans les tabacs, avec les nouvelles modalités de relance des défaillants, avec la couverture nationale de l'accueil téléphonique par les Centres de Contacts... que restera t'il de nos SIP ?

Quant aux SIE, ils ne seront pas épargnés non plus par la deuxième vague du NRP, vidés de leur substance par la création d'une foultitude de centres spécialisés :

- « Pôle national de gestion des professionnels » à Pau cette année
- « Pôle national de soutien au réseau actions juridiques complexes du recouvrement forcé » expérimenté cette année dans 8 directions.
- « Service de gestion des quitus » prévu en janvier 2022 à Denain(59)
- « Guichet TVA commerce en ligne » à Noyon en avril 2021
- « 10 centres de contacts des professionnels » entre cette année et 2024
- « 17 centres de travail à distance hors du département exportateur (4) en 2022- 2024

Après avoir longtemps appliqué la vieille technique du siphonnage aux trésoreries, la DGFIP veut désormais poursuivre avec les SIE et continuera avec les SIP.

La conclusion s'impose : OUI, le NRP est le variant du virus qui sévit à la DGFIP, il fait des ravages et il se caractérise par une perte de goût,,, du travail !

Chez nous aussi, une troisième vague arrive ce mois ci.

C'est la vague des suppressions d'emplois qui vient d'achever cette destruction et démotiver les collègues. Désormais au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le Doubs il n'y a plus que 626 emplois autorisés par le Parlement, 7 disparaissent encore cette année.

Depuis 2011 dans notre direction départementale 171 emplois ont été détruits...

En 10 ans, c'est donc plus d'un quart de nos effectifs départementaux qui ont fondu tandis que d'incessantes réformes se succédaient.

Parallèlement , pour exécuter nos missions, la DGFIP recrute des contractuels, des volontaires du service civique, des apprentis, des stagiaires, voire des Travailleurs d'Intérêts Général. Ces petites mains rémunérées à minima remplacent de plus en plus des titulaires...

Le Ministère des Finances n'est décidément plus ce qu'il était, il devient malheureusement une officine qui copie méthodiquement les méthodes largement éprouvées dans le secteur privé marchand...

Monsieur le Président, Bon courage à vous pour cette nouvelle année !

*(4) Leur activité s'exercera pour un ou plusieurs SIE de départements dont le chef lieu est une métropole. Le nombre d'agents sera de 25 au minimum... Les missions pourront concerner la gestion des AVISIR, gestion des locaux, relance des défaillants (déclarations ou paiement), remboursements de crédits TVA, impositions d'office, contentieux CFE/IFER et certains travaux Médoc Web. Elles pourront à l'avenir être étendues à d'autres travaux.*

Les élus FO-DGFIP du Doubs :

Sylvain CLIVIO, Eric FLACHON et François CHATEAU

Expert : Aude MARTY et Florent MICHEL